



Mon propriétaire m arnaque

Par **thumerelle**, le **13/10/2009** à **22:43**

Bonjour,

j'ai un souci avec mon propriétaire qui est un bailleur privé. Il m'a déposé dans ma boîte aux lettres son papier de taxe d'ordures ménagères et son augmentation de loyer. Normalement, depuis août 2004, date à laquelle mon bail a commencé, toute les années il me donne ce papier fin janvier pour que je le règle début février. Là, je m'aperçois qu'il me fait payer la taxe d'ordures ménagères de son appartement à Rosendaël car dans cette immeuble il en a deux mais il en a un à Malo les Bains. Normalement, cette année je dois lui régler 332 euros divisés par deux ça fait 166 euros mais il m'a entouré le montant total c'est à dire Malo et les deux appartements à Rosendaël 476 euros divisés par deux ça fait 238 euros mais normalement je dois que lui régler 166 euros et ce problème dure depuis 2004; que dois-je faire de plus depuis 2004 il augmente le loyer en janvier avec la taxe d'ordures ménagères; qui m'arnaque car j'ai les preuves. Et là il me demande maintenant selon la loi c'est à la date d'anniversaire selon le bail mais il fait ce qu'il veut depuis 5 ans

J'ai jamais eu de quittance de loyer malgré que je lui ai déjà réclamé. Il fait le sourd façon de parler. Il y a deux ans il a augmenté le loyer 2 fois en un an. Il m'a dit que c'est normal. En 2004 il a fait des travaux dans cet appartement abattu une cheminée dont il m'a dit que l'ancien locataire avait laissé l'électricité mais pas l'eau. Or, que c'est faux il avait laissé les deux il devait régler la consommation mais là jamais fêté car je me suis renseigné à EDF et à la Lyonnaise des Eaux; j'aimerais récupérer mon dû. Il s'enrichit sur mon dos. De plus de 2004 à 2008 il m'avait branché frauduleusement la lumière des communs je paie pour les deux autres occupants une autre propriétaire et un locataire qui a mon propriétaire aussi. Il n'a jamais réparé la minuterie de la lumière des communs et mon cher voisin nettoie pas la lumière d'où j'ai des factures d'électricité de 73 euros alors que je bosse et que quand je rentre du boulot je mange et je vais dormir je ne regarde pas la télé car je bosse tout ce que je fais contre cette fraude de mon propriétaire. Pouvez-vous m'aider sachant que je ne peux pas me permettre de payer un avocat car je gagne que le SMIC; merci d'avance de m'aider ou de m'aiguiller sur mes démarches si il vous plaît. merci

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **08:58**

[fluo]ADIL du Nord[/fluo]
Lille : 2 rue Alexandre Desrousseaux
Roubaix : 27 rue du Vieil Abreuvoir
Tourcoing: 5 rue de l'industrie
Dunkerque : 1 rue de Beaumont
Douai : 64 rue de Canteleu
Cambrai : 40 Bvd de la Liberté
Valenciennes : 32 rue Albert 1er
Maubeuge : 1 rue de Normandie
Téléphone : 0825 34 12 63
E-mail : contact@adilnord.fr

Bonjour, votre exasperation est légitime, contactez l'Association de défense de locataire Adil, adresses ci-dessus, courage à vous, cordialement.

Par **leuz**, le **28/08/2012** à **16:08**

LEUZ
MON PROPRIÉTAIRE ANARQUE VIA DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ NE VENANT PAS D'EDF, MAIS EN SON NOM, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Par **cocotte1003**, le **28/08/2012** à **20:27**

bonjour, la revente d'électricité est illégale si vous avez un bail non meublé. Vous pouvez refuser de payer si la facture ne fait pas partie des communs et exiger un compteur électricité personnel, cordialement

Par **leg76**, le **15/11/2012** à **20:27**

bonjour pouvez-vous me renseigner ma propriétaire ne veut pas que je quitte mon logement avant 3 mois je sais quelle est dans ces droits bref en 1 an et 8 mois de location de n'ai jamais eu de quittance de loyer je l'ai soupçonnée de louer sans déclarer de plus je n'ai jamais eu de double de mon bail et dernière chose j'ai eu énormément de soucis dans ce logement mais trop gentil je n'ai jamais rien dit et j'ai réglé les problèmes moi-même que faire merci de me répondre